



## BAREME D'HONORAIRES 2020

(01/02/2020)

### TRANSACTIONS

#### VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION

A la charge du Mandant (TTC)

Jusqu'à 40.000€	4000€ TTC
De 40.001€ à 89.000€	10 à 8.93%
De 89.001 à 139.000€	8.93% à 7.58%
De 139.001€ à 250.000€	7.58% à 6.52%
De 250.001€ à 370.000€	6.52% à 5.51%
De 370 001 € à 420 000 €	5.51 à 5.15 %
De 420 001€ à 449 000 €	5.15 à 5.01 %
A partir de 450 000 €	5 %

(Détail consultable à la réception)

#### VENTE DE TERRAINS, IMMEUBLES COMMERCIAUX, FONDS DE COMMERCE

(sur prix de vente)

A la charge du Mandant

Jusqu'à 45 000 €	→ 10%HT
De 45 001 € à 150 000 €	→ 9%HT
A partir de 150 001 €	→ 8%HT

#### ESTIMATIONS

Estimation TVA 20% incluse →	250 € TTC
------------------------------	--------------

### LOCATIONS

#### LOCATIONS A USAGE D'HABITATION MIXTES ET MEUBLEES - ZONE NON TENDUE

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le **décret n°2014-890 du 1er août 2014**.

#### Honoraires à la charge du locataire

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 € TTC**

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC**

Honoraires à la charge du bailleur (entremise, négociation, visite du bien, constitution du dossier locataire, rédaction bail, état des lieux) : 6,75 % HT du loyer annuel hors charges (soit 8,10 % TTC)

#### LOCATIONS - BAIL DE DROIT COMMUN

Trois mois de loyers hors charges + TVA 20 % (mini 1250 € TTC) sauf garages et parkings forfait 120 € TTC, à la charge du preneur

#### LOCATIONS IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL

Négociation et rédaction du bail : 10% HT du loyer de la première période triennale à la charge du preneur

#### LOCATIONS IMMEUBLES A USAGE PROFESSIONNEL

Négociation et rédaction du bail : 15% HT du loyer annuel à la charge du preneur

### COPROPRIETE

Moins de 11 Lots principaux = 2.750 € TTC

Au-delà de 11 Lots = **SUR DEVIS**

- Par lot principal : 170 €HT soit 204 € TTC minimum

### GERANCE – selon prestations

Forfait n° 1	→ 6 % H.T. (7,20 % T.T.C.)
Forfait n° 2	→ 7,5 % H.T. (9 % T.T.C.)
Forfait n° 3	→ 8 % H.T. (9,60 % T.T.C.)

Assurance Garantie de paiement \* → 2.30% TTC en sus  
\*(Uniquement avec forfait n° 2 et 3)

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21.

